

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convention avec l'OGEC Ecole Saint Antoine de Ballots année scolaire 2012/2013

Le nombre d'enfants de Fontaine scolarisés à l'école Saint-Antoine de Ballots est de 28 à la rentrée scolaire 2012/2013. Le conseil municipal décide de reconduire le montant de la convention signée en 2011 avec l'O.G.E.C. école Saint-Antoine de Ballots, soit une participation au financement des dépenses de fonctionnement de 600 € par enfant pour l'année scolaire 2012/2013.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de La Guerche de Bretagne année 2013

Pour 2 enfants en maternelle, soit 2 104 €

Pour 1 élémentaire, soit 383 €.

Validation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PMAVEP)

Le conseil municipal, vu l'avis favorable du Conseil Général de la Mayenne, direction des routes et des bâtiments, en ce qui concerne ledit plan, approuve ce plan, précise que les projets d'aménagement de voirie impactant le réseau routier départemental et consécutifs à l'approbation du PMAVEP devront faire l'objet d'une consultation préalable systématique des services du Conseil Général.

Application des dispositions de la réforme « DT – DICT » : Guichet unique

Depuis le 01 juillet 2012, les communes doivent enregistrer les réseaux auprès du téléservice INERIS. Sont notamment concernés les réseaux d'éclairage public. Les différentes mesures de cette réforme sont complexes et lourdes de gestion pour les communes. Le syndicat départemental pour l'électricité et le gaz de la Mayenne propose de se substituer à la commune pour la gestion et l'instruction de la plateforme de téléservice. Le conseil municipal donne son accord pour confier au SDEGM, moyennant rétribution, la gestion, le suivi et l'instruction des obligations liées à la réforme visant à améliorer la prévention des ouvrages d'éclairage public.

Arrêté n°2012248-0007 du 04 septembre 2012 arrêtant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (fusion des communautés de communes du pays du Craonnais, de Saint-Aignan – Renazé et de Cossé-le-Vivien) : avis à donner

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal l'arrêté cité en objet. Les établissements publics de coopération intercommunale suivants sont appelés à fusionner : communauté de communes du Pays du Craonnais, communauté de communes Saint-Aignan – Renazé, communauté de communes de la région de Cossé-le-Vivien. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de périmètre.

Dématérialisation des documents du contrôle de légalité

Le conseil municipal accepte ce nouveau mode de transmission, c'est-à-dire l'envoi des documents à la préfecture par voie informatique et non plus postal. Il autorise le maire à signer la convention et retient la proposition de la société SRCI de Gallardon (28), tiers de télétransmission, soit un coût de 200 € HT la première année et 50 € HT les années suivantes.

Primes de fin d'année 2012

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre la proposition du comité technique paritaire et d'allouer la somme de 2 504.52 € nette répartie entre les agents proportionnellement à leur temps de travail.

Projet carte communale

En mars dernier, le conseil municipal a décidé de relancer le projet carte communale, document précisant les modalités d'application des règles générales d'urbanisme. Pour la réalisation de cet outil, il y a nécessité de désigner un bureau d'études. A cet effet, la Direction Départementale des Territoires propose de constituer un groupement de commandes pour la désignation de ce bureau d'études. Les communes de Fontaine-Couverte, Gastines, Laubrières, Saint Poix, La Roë, Saint-Michel-de-la-Roë seront donc regroupées pour effectuer cette démarche. Le conseil municipal accepte la convention de groupement de commandes correspondante. La commune de Fontaine-Couverte est désignée coordonnateur de ce groupement. Pour le suivi de ce projet, sont nommés Jean-Claude MOREAU, Daniel BARDOUX, Jérôme BASLÉ, Patricia BOUVIER, Alain HUNEAULT. En plus de la carte communale et l'actualisation du schéma de zonage d'assainissement, le bureau d'études proposera quatre options : la protection du paysage, la protection du patrimoine, l'inventaire bocage et le diagnostic agricole.

Le 29 octobre 2012
Le Maire,